

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 mars 2023**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/04/2023 (accusé de réception du 07/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de partenariat entre le Ministère de la culture, le Diocèse de Quimper et Léon et la Ville de Quimper - Visite des flèches de la cathédrale Saint-Corentin 2023-2025**

**Depuis 2010, une convention entre la Ville de Quimper, l'État et le Diocèse de Quimper et Léon permet de programmer des visites de la tour Sud de la cathédrale. Ces visites gratuites sont encadrées par des guides conférenciers agréés recrutés par le service Ville d'art et d'histoire de Quimper. La présente délibération est relative au renouvellement de cette convention pour une durée de trois ans.**

\*\*\*

Cette convention de partenariat permet de définir les interventions du service Ville d'art et d'histoire de Quimper dans la tour sud de la cathédrale Saint-Corentin. Des visites gratuites y sont assurées par les guides-conférenciers tous les derniers dimanches du mois de septembre à juin, tous les dimanches en juillet-août et aux Journées européennes du patrimoine. Plus de 1 000 personnes ont pu ainsi chaque année admirer la ville du haut de la tour, à travers une visite commentée possible à partir de 8 ans, agrémentée d'un commentaire historique sur l'évolution de la ville à travers les siècles et sur l'architecture de la cathédrale.

Toutes les conditions de sécurité et d'encadrement sont définies dans la convention pour une durée de trois ans.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention, pour les années 2023, 2024 et 2025, entre la commune de Quimper, l'État-Ministère de la culture et le Diocèse de Quimper et Léon, afin de poursuivre l'ouverture ponctuelle de la tour Sud de la cathédrale.